Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil quatorze, le 21 mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 14 mai 2014

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**52**
Votants :	**56**
Pour :	**56**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires *:*
Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Yves MOREAU, Nadine ÉLOI, Roland MOULINIER, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Claude MALAURIE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Laurent PELLERIN.

Suppléants *:*
Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, René GAILLARD représente Claude SAUTIER, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS
Titulaires : Claude de FLEURIEU, Gérard MERCIER, Jean-Michel LAGORSE, Pierre AUGUSTE, Olivier ROUZIER donne pouvoir à Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Bernard DURAND, Camille GERAUD, Pierre DELMON donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Arlette VERDIER donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Dominique DURAND,

SECRÉTAIRE : M. Didier CLERJOUX

OBJET : FINANCES LOCALES – Syndicat des Chasselines-Remboursement à La commune de La Bachellerie

Vu l'arrêté préfectoral n°2013150.0003 du 30 mai 2013 portant création de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort issu de la fusion des communautés de communes du Terrassonnais, du Pays de Hautefort, de Causses et Vézère et du syndicat intercommunal des Chasselines,

Considérant que les annuités concernant l'éclairage public étaient émises jusqu'alors par le SDE à l'encontre de la commune de La Bachellerie,
Il convient de rembourser à la commune de La Bachellerie la dernière annuité émise par le SDE concernant l'éclairage public de la ZA des Chasselines d'un montant de 3 098,43€.
Monsieur le Président propose au conseil communautaire de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

DECIDE le remboursement de l'annuité concernant l'éclairage public de la ZA des Chasselines pour un montant de 3 098,43€ à la commune de La Bachellerie

INSCRIT les crédits nécessaires au budget.

Certifié exécutoire
le :
Reçu en Sous-Préfecture
le :

Publié ou Notifié
le :

Fait et délibéré au siège les jours,
mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à
TERRASSON-LAVILLEDIEU
le 23 mai 2014.

Le Président,

Dominique BOUSQUET.